

Le programme Nouveaux Horizons pour les aînés

Le programme Nouveaux Horizons pour les aînés appuie l'engagement du gouvernement du Canada de renforcer les assises sociales du pays et de contribuer au bien-être des particuliers, des familles et des collectivités.

Le programme verse des subventions s'élevant jusqu'à 25 000 \$ pour financer un vaste éventail de projets communautaires dans tout le Canada, qui encouragent la vie active chez les aînés, leur participation sociale, et les aident à contribuer à leurs collectivités.

Objectifs du programme :

- Mobiliser les compétences, l'expérience et les connaissances des aînés grâce au bénévolat, à l'encadrement et au leadership civique;
- Donner aux aînés la possibilité de participer activement à leur collectivité et d'acquérir de nouvelles connaissances pratiques, afin de réduire le risque d'isolement dans la vieillesse.

Des fonds sont fournis aux projets qui :

- établissent ou renforcent les réseaux et les associations qui favorisent la participation des aînés à leurs collectivités
- interviennent auprès des aînés vulnérables
- offrent un encadrement, une formation en leadership et un jumelage des compétences
- favorisent l'apprentissage et l'établissement de relations entre les générations
- élaborent des outils et des ressources, et diffusent des pratiques exemplaires

En quoi consiste le processus d'approbation?

- Développement social Canada reçoit les propositions de projet (pour obtenir des détails, communiquez avec le Ministère ou visitez son site Web.)
- Des comités d'examen régionaux établis dans chaque province et territoire examinent les propositions.
- Développement social Canada approuve les projets en fonction des recommandations du comité et informe les demandeurs retenus.

Quand notre organisation peut-elle présenter une demande?

Développement social Canada sollicitera la présentation de demandes une ou deux fois par an. Les dates limites seront annoncées publiquement dans le site Web du Ministère.

Pour plus d'information, communiquez avec :

Programme Nouveaux Horizons pour les aînés, Développement social Canada



Sans frais : 1 800 277-9915



ATS : 1 800 255-4786



Internet : www.dsc.gc.ca

Cette publication est offerte en médias substitués.

Qui peut présenter une demande?

Les organismes communautaires qui travaillent avec des aînés et d'autres partenaires imagineront et exécuteront la plupart des projets du programme Nouveaux Horizons pour les aînés.

Pour être financés, les projets doivent prouver qu'ils appuient la communauté et les partenariats.

Le programme habilite les aînés à mener des activités et des projets qui profiteront aux autres aînés, aux groupes vulnérables et à leur propre collectivité.

Comment établit-on les priorités?

On les établit selon les besoins uniques des aînés dans les diverses régions du Canada. Les gouvernements et les groupes qui s'occupent activement des problèmes des aînés déterminent les priorités de chaque province et territoire.

Pour connaître ces priorités, communiquez avec Développement social Canada ou visitez son site Web. Votre proposition doit correspondre aux priorités établies pour votre région afin d'être examinée en vue d'un financement.

ISPB 329-10-04